

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 017 /ARMP/DG/2019 DU 07 FEV 2019
POUR LA FORMATION ET LA CERTIFICATION DES CONSULTANTS AGREES
POUR LE DEPLOIEMENT ET LA VULGARISATION DU SYSTEME PRIDESOFT DE
L'ARMP AUPRES DES ACTEURS DE L'ECOSYSTEME DES MARCHES PUBLICS.

Contexte et objet

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance dans le système des marchés publics, l'ARMP a initié et développé, avec la participation active de certains acteurs institutionnels, le système intégré de gestion ouvert et multiplateforme des marchés publics (Pridesoft). Les principaux objectifs du système Pridesoft sont : -faciliter l'accès à l'information sur la commande publique à travers un système de publication en temps réel des consultations et autres données sur les marchés publics par les acteurs ; - sécuriser l'accès à la commande publique à travers le renforcement des mesures de contrôle et d'authentifications des pièces administratives essentiels dans les processus des marchés publics ; - accélérer le renforcement des capacités des acteurs à travers des outils de facilitation disponibles en ligne ; - faciliter la collaboration entre l'ARMP, les maîtres d'ouvrages, les prestataires et les autres acteurs de l'écosystème des marchés publics.

En droite ligne du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics qui confère à l'ARMP le rôle de surveillance et d'animation du système d'information des marchés publics, l'Agence ambitionne d'impliquer ou d'associer les consultants ou cabinets informatiques dans le processus de généralisation du déploiement et de vulgarisation du système Pridesoft sur toute l'étendue du territoire national.

Mission des Consultants répertoriés

Le périmètre d'intervention des Consultants couvrira :

1- Interfaçage de Pridesoft à une autre application

Il s'agira ici de développer des applications permettant des échanges de données entre d'autres systèmes informatiques et Pridesoft moyennant une facturation alignée sur la mercuriale des prix de l'Etat.

2- Formation sur les modules applicatifs Pridesoft

Il s'agira ici de former et d'accompagner les acteurs à l'utilisation ou l'exploitation de Pridesoft moyennant une facturation alignée sur la mercuriale des prix de l'Etat.

Conditions de participation

Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert à toute entreprise de droit camerounais ou personnes physiques en règle avec le fisc et spécialisée dans l'ingénierie logicielle ou les services informatiques.

Les Consultants (personnes morales ou physiques) désireuses d'y participer sont priées d'adresser leur lettre de manifestation d'intérêt à Monsieur le Directeur Général de l'ARMP et y associer un dossier administratif et fiscal complet constitué des pièces suivantes :

Personne morale :

- Une copie du registre de commerce ;
- Un certificat de non exclusion à la commande publique ;
- Une attestation de la prévoyance Sociale ;
- Une attestation de non redevance fiscale ;
- Liste des personnels à former ;
- CV des personnels à former ;
- Copie légalisée des diplômes les plus élevés en informatique ;
- Contrat de travail des personnels à former ;
- Reçu de versement des frais de formation payables auprès de l'Agent Comptable de l'ARMP (Siège) ou auprès des Chefs SAF des Centres Régionaux de Régulation (dans les 10 Régions) ou encore auprès de l'un des comptes de l'ARMP.

Personne physique :

- Copie légalisée de la CNI ;
- Un certificat de non exclusion à la commande publique ;
- Copie de la carte de contribuable ;
- Copie légalisée du diplôme le plus élevé en informatique ;
- CV
- Reçu de versement des frais de formation payables auprès de l'Agent Comptable de l'ARMP (Siège) ou auprès des Chefs SAF des Centres Régionaux de Régulation (dans les 10 Régions) ou encore auprès de l'un des comptes de l'ARMP.

Qualification et Agrément

La formation des experts se déroulera au siège de l'ARMP ou dans les Chefs lieu de Région, moyennant le paiement des frais suivants :

Personne morale :

N°	Libelles formations	Prix par Personne inscrite
01	Formation Intégration Pridesoft (interfaçage ou interopérabilité)	700 000
02	Formation de formateur sur les modules applicatifs de Pridesoft	350 000

Personne physique :

N°	Libelles formations	Prix par Personne inscrite
01	Formation Intégration Pridesoft (interfaçage ou interopérabilité)	350 000
02	Formation de formateur sur les modules applicatifs de Pridesoft	175 000

Liste des Etablissement Bancaire avec numéros de compte:

Express Union : _____ N° 10251802601 60

BICEC : _____ N° 97568660005/16

Banque Atlantique : _____ N° 9510173000510

SCB-CAMEROUN : _____ N° 9000019311691

Seuls les Consultants ayant obtenus une note supérieure ou égale à 16/20 par module recevront le titre expert intégrateur ou expert formateur Pridesoft.

Recevabilité des dossiers de manifestation d'intérêt

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés au Siège de l'ARMP ou dans une de ses représentations régionale au plus tard **le 08 mars 2019 à 15 heures 30 minutes**, dans un pli fermé portant la mention suivante :

« Manifestation d'intérêt pour la formation et la certification des consultants agréés pour le déploiement et la vulgarisation du système Pridesoft »

Informations complémentaires

Pour tout besoin d'informations complémentaires, bien vouloir adresser un courriel à l'adresse pridesoft@armp.cm ou vous rendre au siège de l'ARMP (DSI, Porte 1-1).

Le Directeur Général

